



## COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Gironde -7 décembre 2015 à Artigues-Près-Bordeaux

---

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) "Estuaire de la Gironde et milieux associés" s'est réunie le 7 décembre 2015 à 10h00 (cf. liste des présents en annexe 1) autour de l'ordre du jour suivant :

1. Validation du compte-rendu de la dernière réunion de la CLE
2. Actualités
  - a. Modifications de la composition de la CLE
  - b. Requêtes en annulation
  - c. Adoption du SDAGE Adour-Garonne
  - d. PAPI Estuaire de la Gironde
  - e. Base de données des indicateurs des changements globaux
  - f. Dossiers réglementaires
3. Point d'avancement sur différents sujets
  - a. Projet QUEST-Gironde
  - b. Zones humides
  - c. Plan de gestion des sédiments de dragages
4. Programme d'actions et d'animation prévisionnel 2016
5. Restauration de la franchissabilité des portes à flot : MIGADO
6. Projet de recherche Regard - Réduction et gestion des micropolluants sur la métropole bordelaise : LYRE
7. Questions diverses

### Pièces jointes : Diaporamas

M. Philippe PLISSON, Président de la CLE, introduit la réunion en remerciant les membres de leur présence. Il donne la parole à l'animateur pour le déroulé de la réunion. Il s'agit de dresser le bilan et les perspectives des différents projets en cours.

M. BERNARD développe l'ordre du jour.

## 1/ Validation du compte-rendu de la dernière réunion de la CLE

M. BERNARD demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la dernière CLE. Il précise qu'il intégrera la remarque formulée par M. CAMPISTRE en préalable à la réunion, à savoir de relater son intervention sur les plantes invasives.

M. SIBUET LAFOURMI indique qu'il y a vraisemblablement un problème de formulation en haut de page 4 du compte-rendu concernant les aloses.

M. BERNARD indique que ce point sera aussi intégré et le compte-rendu modifié viendra remplacer celui actuellement en ligne.

En référence aux échanges de la dernière réunion concernant la ressource halieutique, M. BLANC souhaite donner des informations sur la pêche. Il indique une augmentation de la production pour le maigre cette année. Il fait également un point sur la réglementation des pêches et insiste sur la nécessité des déclarations de captures pour les professionnels mais aussi pour la pêche de loisir. Il précise que ces déclarations sont importantes pour la gestion des différentes espèces, et qu'en absence de tous les éléments nécessaires les décisions prises ne sont pas toujours à la hauteur de ce qu'il faudrait pour telle ou telle espèce.

M. BARON rappelle que l'observatoire halieutique, projet non proposé au débat aujourd'hui, mais qui va être relancé en 2016 (partie technique confiée à l'Institut des Milieux Aquatiques), vise à rassembler dans une même base de données les captures de toutes les catégories de pêcheurs de l'estuaire, sur base du volontariat, pour une vision globale. L'objectif est de mettre cette base de données en relation avec les paramètres environnementaux pour en tirer des tendances dans la durée. Il précise que les discussions avec les différentes catégories de pêcheurs se sont bien déroulées, même s'il manque encore l'adhésion des pêcheurs plaisanciers à qui il a été proposé de mettre en place un carnet. La démarche repose sur le volontariat et n'a pas de vocation ni de gestion de la pêche, ni réglementaire.

## 2/ Actualités

M. BERNARD et M. BARON présentent les différents points d'actualité prévus à l'ordre du jour.

M. CAILLON souhaite intervenir concernant les digues de Mortagne-sur Gironde. Il précise que des digues ont été refaites en 1999 par le plan ORSEC, et que lors de Xynthia le port a été inondé à 80 cms de moins qu'en 1999 mais l'eau est venue en tête de digue et passait par endroit. Il indique que les digues ne sont donc pas à la bonne hauteur par rapport à l'évènement de 1999. Il pense que ce qui est difficile à concevoir c'est que soit on protège correctement avec des digues adaptées, soit on laisse passer l'eau. Là, on en arrive à des situations où les gens font des murets ou autres aménagements devant chez eux. Or, lorsqu'il y a des ruptures de digues, il y a un effet « vague » qui est destructeur derrière. La réflexion qui se pose à l'heure actuelle c'est de savoir ce qui va être fait sur ces digues au regard des études en cours.

M. BARON répond que sur Mortagne un projet a été établi cet été par le conseil départemental et qu'il n'a pas été accepté par la mairie. Des réunions sont donc prévues sur le territoire pour voir avec les communes ce qu'elles souhaitent et ce qu'elles sont prêtes à financer. Ce sera compilé dans un nouveau projet qui pourra être proposé à l'Etat dans le cadre d'un avenant au PAPI. Les réunions vont démarrer prochainement.

M. QUESSON indique qu'il y a deux réunions prévues cette semaine avec les élus des communes, dont une le lendemain à la mairie de Mortagne, et il invite M. CAILLON à y participer. Le bureau d'études sera présent en appui technique aux discussions et il s'agira de voir avec les élus des communes ce qui peut leur convenir et ce sur quoi elles peuvent s'engager financièrement.

M. CAILLON aimerait voir de plus près ce qu'il en est au niveau de l'étude.

M. BARON répond qu'il peut participer aux réunions et relayer les attentes aussi au représentant de la CARA qui sera désigné au comité de pilotage du PAPI.

Mme COLMONT indique qu'elle en déduit donc que pour les fiches travaux proposées par certains syndicats de bassins versants, qui n'ont pas été retenues dans le PAPI, des réunions seront programmées pour en débattre et trouver des solutions.

M. BARON répond que cela ne concerne que la Charente-Maritime. En Gironde toutes les fiches déposées dans la candidature du PAPI ont été validées. Certaines n'avaient pas été retenues pour être intégrées dans la candidature, mais dès le départ.

Mme COLMONT indique qu'elles n'ont pas été retenues, mais unilatéralement alors.

M. BARON répond que toutes les propositions de fiches ont été étudiées par tous ceux qui ont travaillé sur le projet de PAPI, dont les services de l'Etat, et que certaines n'ont pas été retenues. Ceci a fait l'objet d'au moins 15 réunions.

Mme COLMONT fait référence au port d'Issan. Elle indique, concernant l'entrée d'eau qui se fait par ce « trou », par lequel le secteur a été inondé en 1999 et en 2010, que l'inondation a toujours lieu par ce même passage. Elle indique qu'en fait on sait qu'il n'y aura pas de solution apportée à ce problème. Elle demande ce qu'elle peut expliquer aux gens concernés.

M. BARON indique que ce n'est pas le fait de réhausser cette protection (digue d'Issan) de 20 ou 30 cms qui permettra au secteur de ne plus être inondé en cas d'évènement de type tempête 1999 ou Xynthia. Cela ne protégerait que pour un évènement fréquent mais pas sur un évènement majeur sur lequel on travaille dans le cadre du PAPI. Dans le cas de ces évènements majeurs, toutes les digues sont submergées et tout est inondé.

Mme COLMONT indique qu'en l'occurrence à l'heure actuelle les habitants ne sont protégés de rien car il n'y a pas de digue.

M. BARON rappelle que ce qui était proposé ne permettait pas de protéger pour des évènements majeurs. Il précise également que cela aurait engendré des impacts ailleurs. Il indique aussi que les propositions de protections rapprochées (pour mise hors d'eau en cas d'évènement majeur) dans le secteur du lotissement du Mail, secteur le plus sensible, ont été refusées par la mairie de Labarde.

Mme COLMONT indique que le lotissement du Mail n'est pas le seul secteur d'enjeu concerné, il y a aussi une partie du port à Macau, et un autre quartier concerné. Elle précise qu'effectivement les habitants du lotissement du Mail à Labarde n'ont pas souhaité être enfermés derrière un système de protection rapproché.

M. BARON répond que d'autres communes l'ont accepté et que les habitants seront protégés.

M. PLISSON rajoute que l'on ne va pas refaire des polémiques politiciennes, mais une solution équilibrée avait été trouvée avec un projet proposant de remonter des digues dans certains secteurs et en faisant des zones d'expansion par ailleurs. Le problème c'est que l'on ne peut pas augmenter les digues partout sans que l'eau n'aille quelque part. Le projet était équilibré et avait été discuté à de multiples reprises avec les parties concernées. Suites aux élections municipales de 2014, les représentants ont changé et ce projet a été abandonné. Maintenant, on est sur un programme de travaux avec digues à hauteur constante.

M. PLISSON clôt le débat sur le sujet en renvoyant les discussions au comité de pilotage du PAPI.

### **3/ Points d'avancement sur différents sujets**

Mme LARSEN présente le projet QUEST-Gironde.

Mme SORREL présente les travaux des derniers mois concernant les zones humides.

Mme ARNAULD demande comment les études de cartographie en cours sur les cours d'eau sont reliées à l'étude sur les zones humides de têtes de bassin.

Mme SORREL indique que les bureaux d'études vont dans un premier temps recenser de manière exhaustive toutes les données qui permettraient de caractériser les cours d'eau dans ces secteurs. Effectivement, ils ne vont pas se limiter aux cartes existantes de cours d'eau.

M. TURON demande comment on pourra compenser l'impact des projets aux zones humides lorsque l'on aura identifié toutes les zones humides du territoire.

Mme SORREL, M. BERNARD et M. BARON répondent que cela se fera en fonction des possibilités de restauration. La question est complexe en zone urbaine, mais les inventaires peuvent permettre d'identifier des zones en mauvais état sur lesquelles la compensation peut se faire. Il est rappelé que la compensation doit se faire en priorité sur le même bassin versant ou à défaut sur le territoire du SAGE, sous réserve que les collectivités puissent juridiquement intervenir en dehors de leur territoire.

M. COJOCARU rappelle que l'objectif premier c'est de ne pas détruire les zones humides. Ensuite, on peut imaginer qu'il y aura suffisamment de zones humides en mauvais état à restaurer.

Mme ARNAUD indique qu'il y a effectivement de nombreuses zones humides à restaurer, ne serait ce que sur la presqu'île d'Ambès.

M. BERNARD présente l'avancement des études concernant le plan de gestion des sédiments de dragage.

Mme ARNAUD demande si une expérimentation a été faite dans le méandre de Saint Louis de Montferrand. Il lui semble qu'il y a deux ans des relevés devaient être faits par rapport à l'évolution des fonds.

M. MAS indique que cela avait fait l'objet de présentations en mairie de Saint Louis de Montferrand mais il y a déjà quelques temps. C'est ce qui ensuite a donné lieu au libellé spécifique dans la disposition N1 du SAGE.

M. BLANC fait une remarque d'ordre général, indépendamment de la question de la gestion des dragages d'entretien. Il indique que les pêcheurs observent que lorsqu'il y a beaucoup d'eau douce, il y a peu de production et de développement d'alevins, et inversement. Cette année par exemple, il n'y a pas eu beaucoup d'eau douce mais on a eu un fort recrutement de civelles et tôt dans la saison.

Mme THENAILLE informe que le plan d'action pour le milieu marin a une mesure qui vise à élaborer un plan de gestion des sédiments de dragage à l'échelle de la façade sud-atlantique. Les travaux du SAGE seront intégrés.

#### **4/ Programme d'actions et d'animation prévisionnel 2016**

M. BERNARD présente le programme d'actions et d'animation prévisionnel 2016. En absence de remarques, le programme est adopté à l'unanimité.

#### **5/ Restauration de la franchissabilité des portes à flots : MIGADO**

Mme LAURONCE présente les différents travaux menés sur l'estuaire de la Gironde ces dernières années, concernant la gestion des ouvrages à marée pour rétablir la libre circulation piscicole.

M. PLISSON doit quitter la séance. Il demande à M. BOUCHON d'assurer la présidence.

M. ROBIN demande le coût approximatif des vannes télescopiques.

Mme LAURONCE indique qu'elle se renseignera, le conseil départemental de la Gironde étant ici le gestionnaire de l'ouvrage en question (île nouvelle). Le coût ne serait pas démesuré (système d'accroche entre deux vannes). Cela permet de maîtriser le niveau d'eau dans le marais. Le système a été rajouté simplement sur d'anciens ouvrages.

#### **6/ Projet Regard - Réduction et gestion des micropolluants sur la métropole bordelaise : LYRE**

Mme CHAMBOLLE présente le projet de recherche REGARD.

M. BLANC souhaite savoir si au niveau national c'est une innovation totale pour notre région.

Mme CHAMBOLLE indique qu'effectivement c'est un des plus grands projets sur cette thématique à l'échelle nationale. De plus, cela vient dans la continuité du plan micropolluant de Bordeaux Métropole.

M. BLANC souligne l'intérêt de ce projet pour le milieu naturel et la qualité de l'eau, ce qui est très important pour la ressource halieutique. Il indique que Mme RABIC (excusée ce jour) partagerait très vraisemblablement cet avis.

M. BARON remercie Mme CHAMBOLLE et souligne également l'intérêt de ce projet pour la zone urbaine mais aussi pour alimenter la connaissance du SAGE et sa mise en œuvre concernant les pollutions chimiques ; sujet qui doit être approfondi par la cellule d'animation mais qui nécessite un temps de travail conséquent pas nécessairement disponible à l'heure actuelle.

## 7/ Questions diverses

M. BARON indique que le Président M. PLISSON souhaite proposer l'idée de changer d'endroit pour la prochaine réunion de la CLE du mois de juin. Il souhaiterait que la possibilité de faire cette réunion vers Saint Seurin sur l'Isle (station d'expérimentation de production d'esturgeon européen dans le cadre du plan national d'action en faveur de l'espèce) soit étudiée. Si ce n'est pas possible, on essaiera de toute façon de faire une réunion un peu différente en juin, avec une visite l'après midi.

Mme Lauronce indique, concernant Saint Seurin sur l'Isle, qu'une visite de la CLE lui semble compliquée à organiser en juin (période de reproduction des esturgeons qui nécessite de laisser les poissons sans aucun stress).

La séance est levée à 16h45.

Le Président de la CLE



Philippe PLISSON  
Député – Maire de St Caprais de Blaye

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux
--

**Etaient présents :**

PLISSON Philippe	Président de la CLE - SMIDDEST
BOUCHON Alain	SIBV de la Pointe Médoc
CAILLON MICHEL	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
CAPDEVIELLE Alain	Commune de Listrac Médoc
COLMONT Chrystel	Syndicat Mixte Pays Médoc
DELUCHE Jean-Marie	SIJALAG
GERVREAU Jean-Pierre	Commune de Saint Fort sur Gironde
GRENIER Bernard	Communauté de Communes de l'Estuaire
QUESSON Jacky	Conseil Départemental de la Charente-Maritime
ROUSSEAU Daniel	Communauté de communes de la Haute Saintonge
TURON Jean-Pierre	SMEGREG

Collège des représentants des usagers, des propriétaires, des organisations professionnelles et des associations concernées
---

**Etaient présents :**

AMBLARD Michel	Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime
AMOUREUX Henri-Vincent	Union Maritime et Portuaire de Bordeaux
ARNAUD Colette	Association Vivre avec le fleuve
ARNAULD Elisabeth	SEPANSO
BEYRAUD Pierre-Guy	CNPE du Blayais
BLANC Eric	Comité Régional des Pêches Maritimes de Poitou-Charentes
CAILLET Jean-Daniel	Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Gironde
FEYTE Bernard	Association des Plaisanciers de Royan
JONCHERE Jacky	Fédération de chasse de la Gironde
PERAGALLO Jean	Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest
RICHE Jean-Paul	Fédération de pêche de la Charente-Maritime
SIBUET LAFOURMI Serge	Fédération de pêche de la Gironde

**Etait représenté :** M. MIOSSEC Gilbert (pouvoir à Mme ARNAUD)

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics
--

**Etaient présents :**

BEROUD Frank	DREAL Aquitaine
COJOCARU Paul	Chef de la MISEN de la Gironde
JEAN Elisabeth	DREAL Midi Pyrénées
LEBAT Eric	Agence de l'Eau Adour-Garonne
MAS Julien	Grand Port Maritime de Bordeaux
THENAILLE Anne-Marie	DIRM SA

Autres participants
---------------------

CAMPISTRE Jean-Pierre  
CHAMBOLLE Mélodie  
LAURONCE Vanessa  
MENEGAZZI Clémence  
MILLET Geoffroy  
POULY Nicolas  
ROBIN Emmanuel

SIBV des Jalles du Cartillon et de Castelnau  
LYRE  
Association MIGADO  
Syndicat Mixte Pays Médoc  
Syndicat Mixte du ruisseau du Guâ  
Bordeaux Métropole  
Fédération de chasse de la Gironde

BARON Jérôme  
BERNARD Clément  
LARSEN Maja  
SORREL Diane Laure

SMIDDEST  
SMIDDEST  
Université de Bordeaux - SMIDDEST  
SMIDDEST

Etaient excusés : Monsieur LOPEZ Serge (Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques de Gironde), Monsieur HERVOUET Louis (ASA des marais de Bardecille), Monsieur FERON Jean-Marie (SMBV Centre Médoc Gargouilh), Monsieur RENARD Alain (Département de la Gironde), Madame ZAMBON Josiane (SIPA), Monsieur DUCOUT Pierre (Commune de Cestas), Monsieur QUENTIN Didier (Commune de Royan), Madame DUCOUT Valérie (Commune de Saint-Ciers sur Gironde), Madame De FRANCOIS Béatrice (Commune de Parempuyre), Monsieur BERNIARD Claude (commune de Margaux), Monsieur ESCHENBRENNER Bernard (commune du Verdon sur mer), Madame SABACA Véronique (SIBV Artigue et Maqueline), Monsieur RIGAL Jean-Michel (Syndicat Mixte du Pays Haute Gironde), Monsieur LABROUSSE Jean-Michel (Comité Départemental des Pêches Maritimes de la Gironde), Monsieur CHASTAING Christophe (UNIMA), Madame Jacqueline RABIC (AAPPED Gironde), l'ONEMA de la Gironde, la DDTM de la Charente-Maritime.